



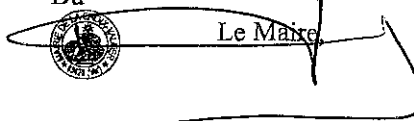
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture

Le  
Et publication ou notification  
Du

N°DEL 2024\_09\_115\_1

  
Le Maire

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre,*

**Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2024**

**Objet : ENVIRONNEMENT**

**Stratégie du développement du Label Territoire Durable**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Jacques BUTTARD  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Thierry DOMENACH  
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====  
Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

La Commune de la Croix Valmer est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie de développement durable.

Après l'Agenda 21 en 2011, la commune a su relancer la dynamique de développement durable en recevant le niveau 2 du label Territoire Durable, une COP d'avance, en reconnaissance de ses actions et du programme déjà mené.

La commune s'inscrit dans une stratégie d'amélioration perpétuelle avec ses partenaires, associations et citoyens.

De nombreuses actions municipales s'inscrivent déjà dans cette démarche de développement durable.

Elles ne sont pas toujours facilement reconnaissables et ne concernent pas seulement le volet environnemental.

Il est bon qu'elles puissent être identifiables et identifiées.

Nous devons prendre conscience que les ressources naturelles sont des biens communs qu'il faut préserver et transmettre.

Les objectifs s'articulent donc autour d'une volonté d'atteindre un équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique.

Il est alors utile de rappeler les enjeux et principes du développement durable.

**Les quatre domaines ou piliers du développement durable sont :**

- L'environnement, la solidarité, l'économie et la gouvernance ou citoyenneté.

Ces termes sont utilisés régulièrement par tous les responsables (collectivités ou société civile) qui souhaitent agir pour le développement durable.

~~Le Grenelle de l'environnement (1), dans son référentiel, a déterminé des enjeux que l'on~~  
retrouve au cœur de notre action municipale :

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Dynamiques et développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- Lutte contre le changement climatique,
- Épanouissement de tous les êtres humains ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°59/2010 du 17 mai 2010 portant approbation de l'Agenda 21 Local,

**Vu** la délibération N°2017\_07\_119\_12 du 14 septembre 2017 portant sur le renouvellement de la reconnaissance du Label Agenda 21 Local France ;

**Considérant** que la commune de La Croix Valmer souhaite poursuivre son action environnementale,

**Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :**

- **D'approuver** la stratégie développement durable du Label Territoire Durable pour la commune de La Croix Valmer pour une durée de 3 années,
- **De s'engager** à réaliser chaque année un rapport de développement durable,
- **De solliciter** tout label qui permette de valoriser la démarche de développement durable, que la commune jugerait bénéfique.

(1) Ensemble de rencontres politiques organisées en France et visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement.

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

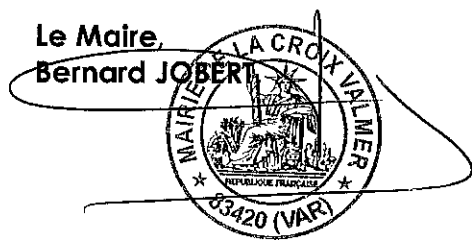
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Tribet'.

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

02 DEC. 2024

Le Maire



